



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-009 : BUDGET PRIMITIF 2023 – APPROBATION BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 – APPROBATION BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

DCA2023-009

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **13 AVR. 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le projet de budget primitif 2023 est approuvé.

Article 2

Le budget principal se présente de la manière suivante :

I – BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	752 000,00
012	Charges de personnel	4 492 000,00
65	Autres charges de gestion courante	199 000,00
66	Charges financières	4 000,00
67	Charges spécifiques	7 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	3 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 547 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 274 000,00
74	Dotations, subventions et participations	3 235 000,00
75	Autres produits de gestion courante	19 000,00
013	Atténuations de charges	18 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 547 000,00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	25 500,00
20	Immobilisations incorporelles	32 500,00
21	Immobilisations corporelles	113 000,00
23	Immobilisations en cours	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	187 000,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	77 000,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	187 000,00

Article 3

La vice-présidente du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville de Laval est chargée de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire, Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-010 : EPRD 2023 – APPROBATION ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2023 (EHPAD, SSIAD, ACCUEIL DE JOUR)

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

EPRD 2023 – APPROBATION ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2023
(EHPAD, SSIAD, ACCUEIL DE JOUR)

DCA2023-010
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16
Date de la convocation : 30 mars 2023
Nombre de présents : 10
Compte rendu analytique de séance affiché le :

13 AVR. 2023

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Sur proposition du conseil d'administration,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

L'État prévisionnel des recettes et des dépenses 2023 est approuvé.

Article 2 :

Les différents comptes de résultat prévisionnels se présentent de la manière suivante :

I - Compte de résultat prévisionnel principal EHPAD :

FINESS ET	530009034		
Raison sociale	EHPAD CCAS LAVAL		
COMpte DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)			
	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	880 000,00 €	7 620 234,93 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	5 856 834,93 €	107 000,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 315 000,00 €	24 600,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	8 051 834,93 €	7 751 834,93 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	300 000,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	8 051 834,93 €	8 051 834,93 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

II - Compte de résultat prévisionnel annexe SSIAD :

FINESSET	530031590	
Raison sociale	SSIAD CCAS LAVAL	
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)		
	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	106 300,00 €	2 012 000,00 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 787 940,00 €	10 000,00 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	127 760,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	2 022 000,00 €	2 022 000,00 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 022 000,00 €	2 022 000,00 €
	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : produits de la tarification		
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation		
Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables		
TOTAL DES PRODUITS		
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE		
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL		

III - Compte de résultat prévisionnel annexe Accueil de jour (08) :

FINESSET	530009000	
Raison sociale	ACCUEIL DE JOUR AUTONOME CCAS LAVAL	
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)		
	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	88 150,00 €	435 900,00 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	431 338,38 €	28 300,00 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	74 800,00 €	42 000,00 €
TOTAL DES CHARGES	594 288,38 €	506 200,00 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	88 088,38 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	594 288,38 €	594 288,38 €
	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : produits de la tarification		
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation		
Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables		
TOTAL DES PRODUITS		
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE		
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL		

IV – Capacité d'autofinancement

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	388 088,38 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	311 000,00 €	15 000,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reportis en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	26 600,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	311 000,00 €	429 688,38 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	0,00 €	118 688,38 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	1,15%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

V – Tableau de financement prévisionnel

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2023

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	118 688,38 €	0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	0,00 €	0,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	325 000,00 €	87 387,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	443 688,38 €	87 387,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	356 301,38 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	443 688,38 €	443 688,38 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Article 3

La vice-présidente du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville de Laval est chargée de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-011 : SAISONNIERS ET BESOINS OCCASIONNELS

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

SAISONNIERS ET BESOINS OCCASIONNELS

DCA2023-011

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le :

13 AVR. 2023

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non-titulaires de la Fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 3 février 2022 portant sur la refonte du régime indemnitaire et la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents du CCAS de Laval,

Considérant que pour assurer la continuité du service public et de garantir aux personnes âgées et handicapées des prestations de qualité pendant la période estivale, le Centre communal d'action sociale doit recruter, sur le fondement de l'article 3 de la loi modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, des agents contractuels,

Que des infirmiers, des aides-soignants, des agents d'hébergement et des aides à domicile compléteront les équipes du Centre communal d'action sociale pour répondre aux besoins des usagers,

Que les candidats préalablement sélectionnés, selon des conditions de diplômes obligatoires et d'exercice du métier, seront invités à se présenter à un entretien afin de respecter l'égalité de traitement et d'éviter toute discrimination,

DÉLIBÈRE

Article 1er :

Le conseil d'administration autorise le président du Centre communal d'action sociale pour 2023 à recruter des saisonniers et des agents non-titulaires pour répondre aux accroissements temporaires d'activité, dans la limite de soixante ETP.

Article 2 :

Le président du Centre communal d'action sociale détermine les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.


CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-012 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (COSEM) AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Mme Marjorie FRANÇOIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

**ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE AU COMITÉ DES ŒUVRES
SOCIALES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (COSEM) AU TITRE DE L'ANNÉE
2023**

DCA2023-012
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16
Date de la convocation : 30 mars 2023
Nombre de présents : 10
Compte rendu analytique de séance affiché le :

13 AVR. 2023

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le Centre communal d'action sociale souhaite soutenir le COSEM,

DÉLIBÈRE

Article 1er :

Une subvention de 23 000 € est versée au Comité des œuvres sociales des employés municipaux (COSEM) au titre de l'année 2023.

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-013 : TARIFICATION POUR L'EHPAD 2023

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Remy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

TARIFICATION POUR L'EHPAD 2023

DCA2023-013

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **13 AVR. 2023**

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération en date du 12 septembre 2019 relative au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé et le Département, en application de l'article L313-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015 et de la loi de financement de la sécurité sociale du 21 décembre 2016.

Vu la délibération du 6 mars 2020 relative à la convention d'aide sociale conclue avec le conseil départemental,

Vu l'arrêté de tarification en date du 24 mars 2023 du président du Conseil départemental,

Vu la délibération 2023-004 relative à la tarification hébergement 2023,

Considérant qu'il appartient à l'organisme gestionnaire de fixer les tarifs des résidences de l'EHPAD de Laval,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

À compter du 1er mars 2023, les tarifs dépendance des résidences de l'EHPAD de Laval (Ferrié et Hestia) sont fixés comme suit :

Résidence	Type accueil	Prestations	Tarif journalier au 1/04/2022	Tarif journalier au 1/03/2023
EHPAD	Dépendance	GIR 1-2	21,05 €	21,58 €
		GIR 3-4	13,36 €	13,70 €
		GIR 5-6	5,67 €	5,81 €

Pour les personnes handicapées de moins de 60 ans, le tarif dépendance s'élève à 17,16 € par jour à compter du 1er mars 2023.

Article 2 :

Le président ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-014 : TARIFICATION POUR L'ACCUEIL DE JOUR 2023

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

TARIFICATION POUR L'ACCUEIL DE JOUR 2023

DCA2023-014
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **13 AVR. 2023**

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté portant création d'un accueil de jour autonome de 10 places en date du 30 décembre 2017, et la suppression des places d'accueil de jour rattachées à l'EHPAD du CCAS,

Vu l'arrêté de tarification en date du 21 février 2023 du président du Conseil départemental,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de l'accueil de jour du CCAS de Laval conformément aux propositions validées par l'autorité de tarification,

DÉLIBÈRE

Article 1er :

À compter du 1er mars 2023, les tarifs hébergement et dépendance de l'accueil de jour pour personnes âgées du CCAS de Laval sont fixés comme suit :

Accueil de jour bâtiment « Arc-en-ciel »	Type prestation		2022		2023	
			Tarifs au 1/04/2022	Total à la charge de la personne	Tarifs au 1/03/2023	Total à la charge de la personne
	Hébergement		15,80 €		16,60 €	
	Dont repas		5,50 €		6,00 €	
	Dépendance	GIR 1-2	32,69 €	48,49 €	32,69 €	49,29 €
	Dépendance	GIR 3-4	20,75 €	36,55 €	20,75 €	37,35 €
	Dépendance	GIR 5-6	8,80 €	24,60 €	8,80 €	25,40 €
	Dépendance	Personne de moins de 60 ans	21,04 €	36,84 €	21,05 €	37,65 €
	Tarif réservation		10,00 €		10,00 €	

Article 2 :

Le président ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

TARIFICATION POUR LES PRESTATIONS D'AIDE A DOMICILE DANS LE
CADRE DE L'AIDE SOCIALE DEPARTEMENTALE

DCA2023-015
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16
Date de la convocation : 30 mars 2023
Nombre de présents : 10
Compte rendu analytique de séance affiché le :

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L 347-1,

Vu la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2022 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile,

Vu la revalorisation du tarif de l'aide sociale départementale pour les interventions d'aide à domicile par le Conseil départemental pour l'année 2023 au tarif de 23 € de l'heure,

Considérant que la tarification des prestations d'aide à domicile est fixée par l'organe délibérant de l'organisme gestionnaire du service,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le tarif de l'aide sociale pour la prise en charge de l'aide-ménagère aux personnes âgées et aux personnes handicapées est fixé à 26,51 € de l'heure. Le ticket modérateur aide sociale s'élève par conséquent à 3,51 € de l'heure.

Article 7 :

Ce tarif s'applique à compter du 1^{er} avril 2023.

Article 8 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

**DCA2023-015 : TARIFICATION POUR LES PRESTATIONS D'AIDE A DOMICILE
DANS LE CADRE DE L'AIDE SOCIALE DÉPARTEMENTALE**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-016 : PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'EHPAD 2023-2027

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'EHPAD 2023-2027

DCA2023-016
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le :

13 AVR. 2023

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 311-8,

Vu le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et notamment le référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux publié par la Haute autorité de la santé en avril 2022,

Considérant les travaux de réécriture du projet d'établissement de l'EHPAD en concertation avec les professionnels, les membres du Conseil de vie sociale et les administrateurs du CCAS,

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial sur le projet d'établissement de l'EHPAD en séance du 28 mars 2023,

Qu'il convient de mettre à jour les objectifs du projet d'établissement et de ses évolutions en lien avec les exigences du référentiel national de l'évaluation qualité des services et des établissements sociaux et médico-sociaux publié par la Haute autorité de santé en avril 2022,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration adopte le projet d'établissement de l'EHPAD 2023-2027.

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-017 : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EHPAD

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EHPAD

DCA2023-017
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16
Date de la convocation : 30 mars 2023
Nombre de présents : 10
Compte rendu analytique de séance affiché le :

13 AVR. 2023

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.311-35 à R. 311-37,

Vu le décret n°2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses améliorations de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Considérant l'avis favorable du Conseil de vie sociale sur le règlement de fonctionnement de l'EHPAD en séance du 5 décembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial en séance du 28 mars 2023,

Qu'il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement de l'EHPAD porté par le CCAS de Laval,

DÉLIBÈRE

Article 1er :

Le conseil d'administration adopte le nouveau règlement de fonctionnement de l'EHPAD constitué des résidences Ferrié et Hestia.

Article 2:

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice Présidente
(Signature)

Mme Marjorie FRANÇOIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

**DCA2023-018 : CONVENTION AVEC LE RELAIS TERRITORIAL EN HYGIÈNE
53 POUR LA PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX À L'EHPAD**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

CONVENTION AVEC LE RELAIS TERRITORIAL EN HYGIÈNE 53 POUR LA
PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX À L'EHPAD

DCA2023-018
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : 13 AVR. 2023

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le budget de l'EHPAD,

Considérant que l'EHPAD du CCAS a besoin d'un accompagnement dans la prévention du risque infectieux, notamment en période d'épidémie,

Que le Relais territorial en hygiène de la Mayenne (RTH 53), antenne départementale du Centre de prévention des infections associées aux soins (CPIAS) des Pays de la Loire, financé par l'ARS, a pour mission d'accompagner les EHPAD dans la prévention et la maîtrise du risque infectieux,

Que l'EHPAD du CCAS est incité à conventionner avec ce réseau d'hygiène pour bénéficier d'un accompagnement dans la prévention et la maîtrise du risque infectieux.

DÉLIBÈRE

Article 1er :

La convention avec le RTH 53 porté par le Centre hospitalier du Nord Mayenne, relatif à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux à l'EHPAD est approuvée.

Article 2 :

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 :

L'adhésion au RTH 53 est de 800 € par an.

Article 4:

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire, Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-019 : CONVENTION AVEC LA FONDATION DES HÔPITAUX DE FRANCE POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE DE DÉTENTE POUR LES PROFESSIONNELS DE LA RÉSIDENCE FERRIÉ

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

CONVENTION AVEC LA FONDATION DES HÔPITAUX DE FRANCE POUR LA
CRÉATION D'UN ESPACE DE DÉTENTE POUR LES PROFESSIONNELS DE LA
RÉSIDENCE FERRIÉ

DCA2023-019
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le :

13 AVR 2023

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la Fondation des hôpitaux de France, a pour but de contribuer au mieux-être des soignants afin de mieux prendre soin des patient qu'ils accompagnent,

Que, par suite, la Fondation a accordé une subvention de 19 770 € afin d'aménager des espaces de pause intérieur et extérieur pour les agents de la résidence Ferrié,

Qu'il convient d'établir une convention de partenariat à cet effet,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration approuve la convention de partenariat avec la Fondation des hôpitaux de France et la subvention pour un montant de 19 770 €, destinée à financer des espaces de détente pour les agents de la résidence Ferrié.

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS

